



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-069 - ÉLECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

| Nombre d'élus | | |
|---------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 35 | 31 | 35 |

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué 29 mai 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT MOREL, M. Gérard GAILLARD, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGO-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés :

Procurations : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Céline DOUSSOT MOREL, Mme Sabine PLANEILLE donne pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Laurent PAILLET donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. William COURCINOUX donne pouvoir à Mme Amélie GHIGO-DIAZ

Secrétaire de séance : Monsieur Alain PARENT

Les élections sénatoriales, renouvelant la moitié du Sénat, auront lieu le 27 septembre 2026. 178 sièges de sénateurs sont à pourvoir, dont 3 pour le département de Vaucluse.

Pour rappel, le collège électoral désignant ces 3 sénateurs est composé (article L. 280 du code électoral) :

- des sénateurs et députés,
- des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département,
- des conseillers départementaux,
- des délégués des conseils municipaux ou de leurs suppléants.

Les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants doivent être désignés le 5 juin 2026, lors d'un conseil municipal (décret n°2026-301 du 21 avril 2026).

La Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue comptant 20 315 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et aucun délégué supplémentaire ne doit être élu (article L. 286 du code électoral).

Il appartient en revanche au conseil municipal d'élire 9 délégués suppléants (article L. 286 du code électoral).

Conformément à l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et composé des deux membres présents du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, soit :

- M. Gérard GAILLARD

- Mme Annie MEYNARD

et

- Mme Amélie GHIGO-DIAZ

- M. Roman WIEVIORKA.

Les listes de candidats sont paritaires, composées alternativement d'un candidat de chaque sexe (article L. 289 du code électoral), choisis parmi les électeurs de la commune et de nationalité française.

Les listes de candidats sont les suivantes :

- L'Isle ensemble

- L'Isle, notre ville

- Pour l'Isle, soyons justes et forts

L'élection a lieu sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 35

A déduire bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 35

Liste « L'Isle ensemble » : 26 voix

Liste L'Isle, notre ville » : 7 voix

Liste « Pour l'Isle, soyons justes et forts » : 2 voix

Sont proclamés suppléants :

1- Mme JACQUELIN Delphine

2- M. LAVAURE Bruno

3- Mme GAILLARD Mauricette

4- M. BUFFANDEAU Jean-Marie

5- Mme GERMAIN Amandine

6- M. LEFEBVRE Cédric

7- Mme BIDAUD Sylvie

8- Mme CARRASCO Alexandrie

9- M. TALLIEUX Fabien

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 283 à L.293 ; et les articles R.133 et suivants

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 19 mai 2026 indiquant le nombre de délégués suppléants à élire dans la commune ;

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE,**

Article 1 : de constater que 3 listes ont été déposées :

- Liste L'Isle ensemble
- Liste L'Isle, notre ville
- Liste Pour l'Isle, soyons justes et forts

Article 2 : de constater que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de suffrages exprimés : 35 voix
- Liste L'Isle ensemble : 26 voix
- Liste L'Isle, notre ville : 7 voix
- Liste Pour l'Isle, soyons justes et forts : 2 voix

Article 3 : sont élus délégués suppléants :

- 1 – Mme JACQUELIN Delphine
- 2- M. LAVAURE Bruno
- 3- Mme GAILLARD Mauricette
- 4- M. BUFFANDEAU Jean-Marie
- 5- Mme GERMAIN Amandine
- 6- M. LEFEBVRE Cédric
- 7- Mme BIDAUD Sylvie
- 8- Mme CARRASCO Alexandrie
- 9- M. TALLIEUX Fabien

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 5 juin 2026

M. Alain OUDARD
Le secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 08 juin 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le



ID : 084-218400547-20260605-DEL2026069-DE